Image not found or type unknown

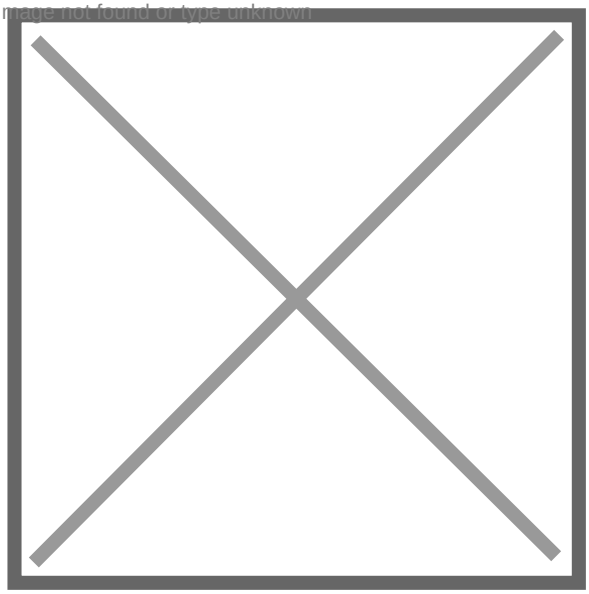

Avenant cdi et requalification du contrat

Par **max3166**, le **04/04/2012** à **20:53**

Bonjour,

je suis salarié dans une société en qualité de conseiller client et mon employeur m' a proposé un poste de manager que j'ai accepté. J'ai signé 3 avenants successifs pour une période totale de 10 mois. aujourd'hui mon employeur me remercie en me disant qu'il n'a plus de besoin de moi le taux d'encadrement étant suffisant . puis je demander la requalification de mon contrat de travail?

Merci par avance.

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **15:42**

Bonjour

Comment faut-il interpréter votre phrase:

" aujourd'hui mon employeur me remercie en me disant qu'il n'a plus besoin de moi".

Il vous licencie ou vous remet à votre poste de conseiller client.

Sur les avenants il avait été précisé une période pendant laquelle vous seriez classé manager avec la date de début et la date de fin de la période?

Vous avez reçu une rémunération en conséquence?

Il y avait une période probatoire d'indiquée pour cette fonction de manager?

Par **max3166**, le **05/04/2012** à **18:08**

non il me repositionne à mon poste de conseiller client la rémunération était en conséquence et la date de fin de chaque mission était indiquée.Aucune période d'essai dans les avenants

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **18:52**

Rebonjour

Votre employeur est dans son droit.

Vous pouvez éventuellement demander une requalification mais je doute qu'elle aboutisse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés